

## Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

### TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division  
des travaux

1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
<p align="center"><b>RÉCUPÉRATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE VERTICALE À GAINÉ NON FERMÉE (PFE EXTÉRIEURE)</b></p> <p><b>1) TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION DE LA PLATE-FORME ÉLÉVATRICE USAGÉE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR</b></p> <p>L'entrepreneur installateur chargé de récupérer la plate-forme élévatrice (PFE) doit se conformer à toutes les exigences de la réglementation en vigueur (Code de construction du Québec, chapitre IV – Ascenseurs et autres appareils élévateurs) qui concerne la norme cochée ci-dessous. Dans le devis, le terme « norme » fait référence à celle-ci.</p> <p><input type="checkbox"/> CSA B613-00</p> <p><input type="checkbox"/> CSA B355-09</p> <p>Seules les plates-formes élévatrices conformes à ces normes ou à la mesure équivalente APL 2011-19 autorisée par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) peuvent être récupérées. (Voir détail de la mesure à la page 2)</p> <p>L'appareil élévateur à récupérer doit être inscrit sur la liste des appareils dont l'installation est autorisée au Québec. Cette liste est produite par la RBQ.</p> <p>Détails sur la PFE à récupérer :</p> <p>Marque : _____</p> <p>Modèle : _____</p> <p>Course : _____</p> <p>Dimensions : _____</p> <p>Type (avec ou sans aide) : _____</p> <p>Dans le cas d'un appareil avec aide, indiquer s'il est muni ou non d'une barrière palière au palier inférieur : _____</p> <p>Indiquer si le mat est du côté gauche ou du côté droit (devant la PFE au palier inférieur) : _____</p> <p>Année de fabrication : _____</p> <p>Sens de l'ouverture de la barrière au palier supérieur (cocher) :</p> <p><input type="checkbox"/> charnières du côté du mat <input type="checkbox"/> charnières du côté opposé au mat</p> <p><b>1.1) Travaux</b></p> <p>Récupérer la PFE, incluant la barrière palière et la serrure positive, au domicile sis à l'adresse indiquée ci-dessous :</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>				

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date

## Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

### TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division  
des travaux

1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
-------------------------	------	-----------------	------------------------------	---------

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à l'inspection complète de l'appareil et à sa mise au point, ce qui comprend, s'il y a lieu, les modifications ou le remplacement des pièces défectueuses.</li> </ul> <p>L'installateur doit énumérer ci-dessous les travaux à exécuter sur l'appareil, ainsi que les pièces et la main-d'œuvre nécessaires.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sécuriser les lieux en fermant l'ouverture laissée par l'enlèvement de la barrière palière au moyen d'un panneau robuste.</li> <li>▪ Réinstaller la PFE au domicile sis à l'adresse suivante :  _____</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour récupérer une PFE à gaine non fermée, pour une personne avec ou sans aide, dont la barrière du palier supérieur n'est pas munie d'un dispositif de verrouillage qui est automatiquement actionné lorsque la plate-forme est stationnée à ce palier, il est obligatoire de munir cette barrière palière d'une serrure à clé conforme à l'article 4.3 de la norme CSA B613-00, en plus de la serrure positive à double fonction prévue à l'article 5.2.3 de cette même norme. Cette mesure est acceptée par la RBQ sous la mention « Mesure équivalente APL 2011-19 du 4 octobre 2012 ».</li> <li>▪ Pour récupérer une PFE à gaine non fermée, pour une personne avec aide, dont le palier inférieur n'est pas muni d'une barrière, s'assurer que la PFE est munie d'un abattant pleine largeur d'une hauteur (verticale) minimale de 610 mm (24 po) et d'un bras de sécurité d'une hauteur d'au moins 1 070 mm (42 po) avec contact électrique empêchant la machine d'entraînement de fonctionner en montée ou en descente si le portillon est ouvert. Cette mesure est acceptée par la RBQ sous la mention « Mesure équivalente APL 2011-19 du 4 octobre 2012 ».</li> </ul>				
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date

## Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

Numéro de dossier

### TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division des travaux
1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
<p><b>(Cocher, s'il y a lieu.)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Enlever, détruire et éliminer le vieil équipement sis à l'endroit de la nouvelle installation (dans le cas du remplacement d'un équipement).</p> <p><b>Paroi de protection verticale</b></p> <p>Fournir la paroi de protection verticale et l'installer entre le balcon et la base de la plate-forme élévatrice.</p> <p><b>Électricité</b></p> <p>Les travaux d'électricité sont décrits dans l'addenda ci-joint.</p> <p><b>Autres travaux de l'entrepreneur installateur, s'il y a lieu.</b></p> <p>(Note au partenaire : Si des travaux importants (coulage d'une dalle de béton, installation d'une galerie, etc.) nécessitent l'intervention d'un entrepreneur général, utiliser le devis détaillé – division 1AR.</p>				

<b>Signature de l'inspecteur accrédité</b>	<b>Date</b>	<b>Signature de l'installateur</b>	<b>Date</b>

## Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

### TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division  
des travaux

1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
<p><b>1.5B Généralités</b></p> <p><b>Soumission</b> L'installateur chargé de récupérer et de réinstaller la PFE doit remplir le Formulaire synthèse pour soumission en y indiquant le prix des travaux correspondant à la division concernée et celui des travaux indiqués dans l'addenda, s'il y a lieu. Il doit signer toutes les pages du devis détaillé.</p> <p>Si l'installateur chargé de récupérer et de réinstaller la PFE agit à titre de sous-traitant de l'entrepreneur général, il doit lui adresser sa soumission; sinon, il l'adresse au propriétaire.</p> <p>Si l'installateur chargé de récupérer et de réinstaller la PFE agit comme sous-traitant de l'entrepreneur général, l'entrepreneur général doit indiquer sur le Formulaire synthèse pour soumission que son prix inclut le coût des travaux correspondant à la division 1BR.</p> <p><b>Licence de l'installateur</b> L'installateur doit être titulaire de la licence d'entrepreneur en systèmes transporteurs de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ, sous-catégorie 14.2). Il doit joindre à sa soumission une preuve qu'il possède cette licence.</p> <p><b>Manuel d'installation</b> Lors de l'exécution des travaux, l'installateur doit suivre les instructions indiquées dans le manuel d'installation fourni par le fabricant.</p> <p><b>Manuel d'utilisation et d'entretien</b> L'installateur doit fournir au propriétaire un manuel du fabricant qui explique comment utiliser et entretenir la plate-forme élévatrice.</p> <p><b>Déclaration de travaux</b> À la fin des travaux, l'installateur de la PFE récupérée doit fournir au propriétaire, au partenaire et à la RBQ le formulaire Déclaration de travaux délivré par celle-ci, dûment rempli et signé. La déclaration de travaux devra porter la mention « Mesure équivalente APL 2011-19 » dans la section « Déclaration formelle », pour les appareils concernés. À défaut de produire cette déclaration, la Société d'habitation du Québec peut retenir la subvention prévue.</p> <p><b>Garantie</b> L'installateur doit fournir au propriétaire une garantie écrite minimale de trois mois sur l'appareil élévateur, les pièces et la main-d'œuvre. Cette garantie est en vigueur à compter de la date de signature de la Déclaration de travaux.</p> <p><b>Prix :</b></p>				
<b>Prix pour la récupération et la réinstallation de la PFE :</b>				\$
<b>Prix pour les travaux d'électricité selon l'addenda ci-joint :</b>				\$
	<b>Total :</b>			\$

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date